

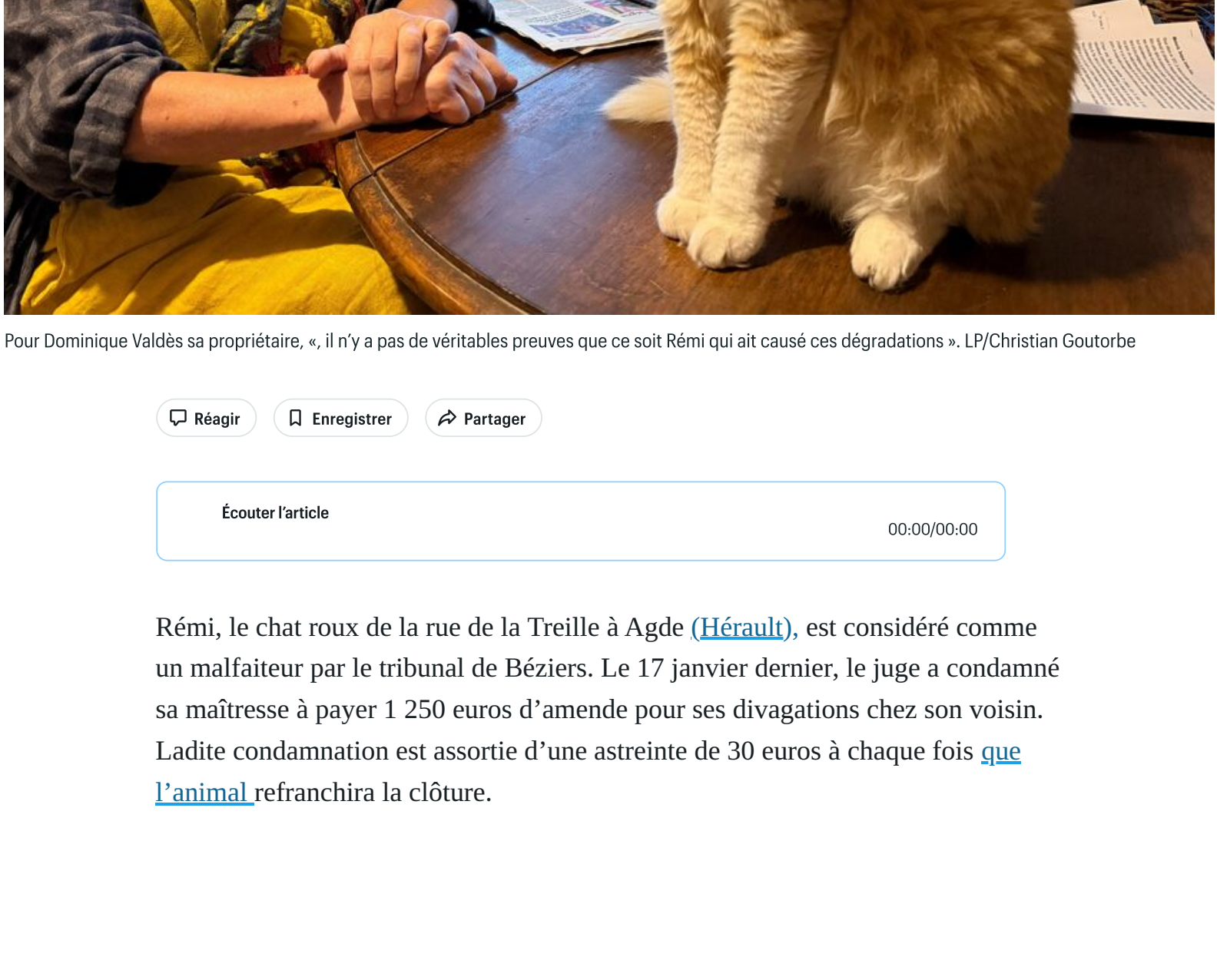
En région, Hérault

La folle histoire de Dominique, condamnée à 1250 euros d’amende parce que son chat se rendait... chez le voisin

Le tribunal de Béziers (Hérault) a sanctionné Rémi, un matou roux, accusé de dégradations chez un voisin. Une condamnation assortie d’une astreinte de 30 euros à chaque fois que l’animal refranchira la clôture... La SPA craint une jurisprudence.

Par **Christian Goutorbe**

Le 30 octobre 2025 à 17h07



Pour Dominique Valdès sa propriétaire, «, il n’y a pas de véritables preuves que ce soit Rémi qui ait causé ces dégradations », LP/Christian Goutorbe

RéagirEnregistrerPartager

Écouter l'article00:00/00:00

Rémi, le chat roux de la rue de la Treille à Agde ([Hérault](#)), est considéré comme un malfaiteur par le tribunal de Béziers. Le 17 janvier dernier, le juge a condamné sa maîtresse à payer 1 250 euros d’amende pour ses divagations chez son voisin. Ladite condamnation est assortie d’une astreinte de 30 euros à chaque fois [que l’animal](#) refranchira la clôture.

Dans ce domicile qui n’est pas le sien, le matou est accusé de dégradations – notamment des traces de pattes sur un crêpi en cours de séchage –, d’avoir uriné sur une couette et de faire ses besoins dans le jardin.

Pire, Rémi est accusé par le voisin procéderur d’avoir récidivé depuis... ce qui a provoqué une nouvelle convocation devant la justice de sa maîtresse, en décembre prochain, avec à la clé une nouvelle addition à payer qui grimpe à 2000 euros. Et avec le risque que l’astreinte puisse passer ensuite à 150 euros par apparition du chat roux dans le jardin. Comme dit un habitant du quartier, « c’est une version judiciaire de *Qui veut gagner des millions* ! »

« C’est comme si j’avais reçu un violent coup sur la tête »

Si la logique judiciaire initiée à Béziers était poursuivie, elle pourrait ouvrir la porte à une inquiétante jurisprudence qui restreindrait la liberté des chats, jusque-là à peu près acceptée par tous, d’aller et venir dans un rayon d’un kilomètre autour de son domicile. Et ce serait aussi une nouvelle opportunité judiciaire de se haïr entre voisins...

« Lorsque j’ai eu communication de la condamnation, c’est comme si j’avais reçu un violent coup sur la tête, se désole Dominique Valdès, la maîtresse de Rémi. Car dans ce dossier judiciaire volumineux de 90 pages, il n’y a pas de véritables preuves que ce soit Rémi qui ait causé ces dégradations. Dans le quartier, il existe un autre chat roux et les nombreuses photos que le voisin a lui-même fournies montrent que bien d’autres chats sont passés par son jardin. »

La bénévole à l’association des « Chats de Marseillan » est prise dans un tourbillon judiciaire dont elle peine à s’extraire. Son premier avocat l’avait convaincue de ne pas faire appel de sa condamnation alors que l’accusation était fragilisée par le manque de preuves sérieuses et réelles pour identifier formellement l’auteur.

« Depuis le jugement, je garde Rémi à la maison. C’est très compliqué. Il a pris du poids et il est devenu agressif. Je ne peux même pas le mettre dans mon jardin de peur qu’il saute la clôture. C’est comme si on l’avait condamné à être assigné à résidence, une sorte d’emprisonnement et une double peine », ajoute la maîtresse du chat.

Un coup de frein aux adoptions, en cas de jurisprudence selon la SPA

« Nous n’avons pas connaissance de jugement similaire par le passé. Et nous essayons d’avoir une veille », indique Guillaume Sanchez, le directeur général de la SPA qui ne cache pas son inquiétude.

« Ce n’est pas juste Clochemerle. C’est un sujet bien plus grave. Le chat domestique, surtout quand il est dans une maison, exprime un besoin naturel de s’aventurer autour de son domaine. Si cette procédure devait faire jurisprudence, incontestablement, on pourrait redouter un coup de frein aux adoptions. Qui pourrait se lancer dans un projet d’adoption avec le risque de se voir condamner à payer des astreintes pour les déplacements de son animal ? Personne ! » s’agace encore le responsable de la SPA qui suivra avec attention la décision du juge d’application des peines de Béziers en décembre prochain. C’est lui qui dira s’il y a lieu de faire payer les astreintes et si les récidives sont réellement constituées.

À lire aussi« On est complets ! » : en pleine saison des abandons, les refuges saturés

Dans le quartier de la rue de la Treille à Agde, constitué de petits pavillons avec jardin, la nouvelle de l’affaire a le don d’énervier les possesseurs de chats.

« Comment est-ce possible ? Ici les chats vont et viennent d’une maison à l’autre. C’est un fait bien établi. Et quand on ne veut pas les avoir, il suffit de les chasser. Et ils ne reviennent plus. Et ces chats qui sillonnent le quartier rendent de très grands services en tuant les rats. Je ne compte plus les cadavres qu’ils me rapportent », raconte Nathalie, propriétaire de quatre chats dont l’un, il y a plusieurs mois, a été blessé par [une carabine à plomb](#) dans le secteur.

« Demain, ce système très pervers peut nous concerner tous »

« Demain, ce système très pervers peut nous concerner tous très directement, poursuivent ses voisins Dominique et Henri qui apportent leur soutien à la maîtresse de Rémi. C’est comme une caisse à billets pour ce monsieur. Et c’est la porte ouverte à d’autres résidents mal intentionnés qui n’aiment pas les animaux ! »

L’inquiétude des amis des chats est d’autant plus grande que dans la cinquantaine de photos produites dans le dossier judiciaire – en noir et blanc et prises parfois de nuit –, on découvre beaucoup de chats ne correspondant absolument pas au signalement de Rémi et qui sont forcément du quartier.

Le voisin plaignant de Dominique Valdès était jusque-là surtout connu pour avoir fait poser de nombreuses [caméras de surveillance](#) qui balayaient aussi les façades des maisons mitoyennes et la rue, ce qui lui a valu une mise en garde de la part de la CNIL.

Sollicité à plusieurs reprises, l’homme a indiqué par la voix de son conseil qu’il ne souhaitait pas répondre à nos questions. « Un autre juge aura probablement une opinion différente de cette étonnante affaire », veut croire Guillaume Sanchez de la SPA qui en appelle au bon sens pour faciliter le vivre ensemble.

Hérault >

« Impensable d’installer un tel commerce » : vent de révolte contre un projet de McDo dans un village aux portes des Cévennes ?

Ado fauché en marge du Mondial à Montpellier : le parquet ne veut pas « infliger » un second procès à la famille

« On attendait ça depuis 2018 » : le centre-ville de Montpellier n’est plus qu’à 20 minutes de la gare TGV

Voir tous les commentaires

Hérault

Ado fauché en marge du Mondial à Montpellier : le parquet ne veut pas « infliger » un second procès à la famille

« Impensable d’installer un tel commerce » : vent de révolte contre un projet de McDo dans un village aux portes des Cévennes ?

« On attendait ça depuis 2018 » : le centre-ville de Montpellier n’est plus qu’à 20 minutes de la gare TGV

« On va dans le mur » : des présidents d’université dénoncent un sous-financement chronique

« Quel que soit le moment, on en respire » : une étude inédite sur la présence de polluants dans l’air en Occitanie

Une découverte « exceptionnelle » : un promeneur tombe sur un squelette de crocodile du Jurassique près de Montpellier

Hérault : un bureau de poste braqué avec un camion benne, les malfaiteurs repartent avec le distributeur de billets

Hérault : Après les incendies, la nature renaît de ses cendres, des arbres africains adaptés au réchauffement plantés

Guide Shopping Le Parisien

Cartes graphiques PC : Nvidia ou AMD, laquelle choisir selon votre budget ?

iPhone 16 : le smartphone phare du moment se vend comme des petits pains grâce à cette remise impressionnante

Aspirateur robot Roborock : ce modèle à -32% s'occupera de l'entretien de vos sols pour vous

Cet aspirateur laveur Tineco à -35% se transformera aussi en aspirateur à main

Sélection shopping

Annonces immobilières

Appartement 4 Pièces 70 M²145000€Villeurbanne (69100)

Maison 5 Pièces 120 M²499000€Bondy (93140)

Maison 7 Pièces 94 M²131000€LA GUERCHESUR L'AUBOIS (18150)

Appartement 3 Pièces 55 M²269000€Le Grau-Du-Roi (30240)

Maison 5 Pièces 149 M²247000€Bouzy (51150)

Entretien d'extérieurs

Entretien pelouse→

Abattage d'arbre→

Paysagiste→

Entretien du jardin→

Aménagement terrasse→

Entretien arbres→

Aménagement allée de jardin→

Pose de véranda→

Installation de portail→

Pose de pergola→

Pose de store banne→

Montage d'abri de jardin→

Voir

Services

Mots fléchés, sudoku→

Citations et proverbes→

Billetterie→

Annonces immobilières→

Blog de vin→

Avis de décès→

Annonces légales→

Marchés publics→

Tous les services Voir

Profitez des avantages de l'offre numérique

L'intégralité des articles et vidéos
L'info locale qui vous concerne
Le journal numérique dès 22h30 la veille de sa parution
Une navigation sans publicité
Des offres privilèges avec le Club Le Parisien

JE M'ABONNE

Dossiers d'actualité

Donald Trump

Guerre en Ukraine

Guerre au Proche-Orient

Procès de Frédéric Péchier

10 ans après les attentats du 13 novembre

Pouvoir d'achat

Dans les comptes

Dans le lit

Dans la tête

Dans la nouvelle vie

Dans le secret du couple

Dans le cœur

Sports

PSG

Ligue des champions

Ligue 1

Paris FC

Ousmane Dembélé

Kylian Mbappé

Équipe de France de football

CAN 2025

Coupe du monde 2026

Rolax Paris Masters 2025

Politique

Emmanuel Macron

Sébastien Lecornu

Municipales 2026

Résultats élections

Présidentielle 2027

Étudiant

Enseignement supérieur

Lycée

Collège

Guide métier

Vie étudiante

Agenda sorties

Jobs Stages

Halloween 2025

Podcasts & Vidéos

Crime Story

Code source

Food-checking

Biclou

Actus services

Black Friday 2025

Bons Plans

Sélection du Guide d'achat

Météo